



Objet : Programme de vaccination en milieu scolaire

Dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire, certains vaccins sont offerts gratuitement aux élèves de la 3^e année du secondaire. Au Québec, l'âge légal pour le consentement à la vaccination et aux autres soins est de 14 ans. Votre enfant est donc en mesure d'y consentir.

Vous trouverez ci-dessous des informations pour le soutenir dans sa démarche de consentement. Pour plus d'informations sur la vaccination et les maladies évitables par la vaccination, vous pouvez aussi consulter : [Québec.ca/vaccination](https://quebec.ca/vaccination).

VACCINS À RECEVOIR

La vaccination à l'école **CURÉ MERCURE** aura lieu le **1^{er} et 2 Décembre**.

Votre enfant sera interpellé l'un des 2 jours de la vaccination, assurez-vous qu'il ait **remis son carnet de vaccination à l'avance au secrétariat du 2^e cycle de l'école** afin que l'infirmière puisse en faire la vérification.

Son carnet lui sera remis le jour de sa vaccination et les vaccins administrés y seront inscrits. Il pourra être vacciné contre la diphtérie et le tétanos, ainsi que contre le méningocoque et l'hépatite B. La carte d'assurance maladie n'est pas requise.

Vaccin contre la diphtérie et le tétanos

Le vaccin combiné qui est utilisé en 3^e année du secondaire protège à la fois contre la diphtérie et le tétanos. Puisque ces maladies sont très sérieuses, les nourrissons reçoivent un vaccin dès l'âge de 2 mois contre ces maladies, mais pour conserver la protection, une dose est offerte à votre enfant en troisième secondaire. Prendre note que selon l'approvisionnement disponible fourni par le ministère, il se peut que le vaccin combiné diphtérie-coqueluche-tétanos soit utilisé. Celui-ci apporterait une protection supplémentaire à votre enfant.

Vaccin contre le méningocoque

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections graves, telles qu'une méningite et une infection du sang (septicémie). Une dose de vaccin contre le méningocoque est administrée aux nourrissons. Toutefois, comme l'adolescence est une période à risque pour la méningite, les experts québécois recommandent l'administration d'une dose supplémentaire en 3^e année du secondaire.

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 3^E ANNÉE DU SECONDAIRE

Mise à jour du carnet de vaccination

Au moment de vacciner votre enfant, l'infirmière consultera son dossier et son carnet de vaccination afin de vérifier si sa vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. Si la vaccination de votre enfant n'est pas à jour, l'infirmière pourra alors lui proposer les vaccins manquants. Si des doses additionnelles sont nécessaires, elle pourra les donner à l'école au cours de l'année scolaire.

Il n'y a aucun risque à recevoir plusieurs vaccins lors d'une même séance de vaccination. Cette pratique est sécuritaire et répandue dans le monde entier. Il est important de recevoir toutes les doses requises pour avoir une bonne protection.

Votre enfant recevra des feuillets d'information sur les possibles réactions que peuvent causer les vaccins et sur les moyens à prendre pour les soulager. Ces réactions peuvent apparaître dans les 24 à 72 heures suivant l'administration des vaccins et sont de courte durée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Anne Marie Lauzon

Infirmière en santé scolaire, sexuelle et maladies infectieuses
École secondaire Curé Mercure
Téléphone : 819-425-3743 poste 50130

Direction de santé publique, CISSS des Laurentides
CLSC de Mont-Tremblant
Téléphone : 819-425-3771 poste 35518
Courriel : annemarie.lauzon.sommets@ssss.gouv.qc.ca